

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 3 juin 2013 à 20 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller
Madame Chantal Proulx, conseillère
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller (20h10)
Madame Manon Blanchette, conseillère
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Josée Dubé, secrétaire administrative est présente.

2. Mot de bienvenue

3. Moment de recueillement

4. Lecture de l'ordre du jour

5. Adoption du procès verbal du 6 mai 2013

13-06-103

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 6 mai 2013.

6. Adoption des comptes à payer

13-06-104

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 18143 à 18190	68 879.63\$
Prélèvement no 1100 à 1110	13 678.34\$
Rémunération élus (mai)	1 911.04\$
Rémunération employés	12 192.30\$
Rémunération pompiers	2 507.38\$
Total	99 168.69\$

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. États financiers au 31 mai 2013

13-06-105

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières en date du 31 mai 2013.

2. Congrès de l'ADMQ

13-06-106

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Martin Normand, directeur général, à assister au congrès de l'ADMQ, au coût de 460\$ pour l'inscription, (02 13000 454).

3. Partenariat entre la municipalité et le Festival country pour campagne publicitaire /Appropriation des surplus 3000\$

13-06-107

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de 3000\$ pour une campagne publicitaire en partenariat avec le Festival country. La municipalité aura droit de regard sur tous les éléments de cette campagne. Les surplus accumulés seront affectés pour cette dépense.

B. INCENDIE

1. Contrat de location entre la municipalité de St-Gabriel et la municipalité de Les Hauteurs

13-06-108

Suite à la proposition de Manon Blanchette à l'effet que la municipalité de St-Gabriel loue à la municipalité de Les Hauteurs un camion incendie autopompe Spartan Gladiator, 1998, au montant de 3773\$ en date du 15 avril de chaque année, pour une durée de 3 ans, soit du 31 mars 2013 au 31 mars 2016 et d'autoriser Georges Deschênes, maire et Martin Normand, directeur général, à signer ce contrat de location.

Sur cette proposition, le maire demande le vote :

Pour la location: 2

Contre la location: 4

Donc, cette résolution est rejetée.

2. Contrat de location entre la municipalité de St-Gabriel et la municipalité de St-Charles-Garnier

13-06-109

Suite à la proposition de Stéphane Deschênes à l'effet que la municipalité de St-Gabriel loue à la municipalité de St-Charles-Garnier qu'advenant l'achat d'un camion incendie, au montant de 3564\$ en date du 15 avril de chaque année, pour une durée de 3 ans, soit du 31 mars 2013 au 31 mars 2016 et d'autoriser Georges Deschênes, maire et Martin Normand, directeur général, à signer ce contrat de location.

Sur cette proposition, le maire demande le vote :

Pour la location: 2

Contre la location: 4

Donc, cette résolution est rejetée.

C. TRAVAUX PUBLICS

1. Suivi de la demande d'aide financière – PIQM 1.4/Budget d'honoraires-Roche

13-06-110

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service 022852.001-451 de la firme Roche pour effectuer le suivi de la demande d'aide financière – PIQM 1.4 auprès du MAMROT. Un budget d'honoraires de 2000\$ est autorisé et est payé à même la TECQ.

2. Mise à jour du plan d'intervention/Budget d'honoraires - Roche

13-06-111

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service 032275.002-000 de la firme Roche pour la mise à jour du plan d'intervention de la programmation des travaux de la TECQ. Un budget d'honoraires de 8000\$ est autorisé et sera payée à même la TECQ.

3. Soumission inspection télévisée – conduites d'égouts/ appel d'offre #032275.002-340

13-06-112

Ce point est reporté à une séance ultérieure en attente de recevoir l'approbation de conformité de la firme d'ingénieurs Roche.

D. URBANISME

1. Dérogation mineure – 211, principale

13-06-113

Considérant que la dérogation demandée est jugée comme mineure;

Considérant que le projet respecterait les autres normes des règlements;

Considérant que selon la localisation du projetée du garage, il ne causera pas de préjudice à la jouissance de son droit de propriété par le voisin;

Considérant qu'aucun certificat de localisation et qu'aucun repère d'arpentage ne permet de localiser la limite du terrain;

Pour ces motifs il est proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation mineure telle que demandée, en imposant toutefois les conditions suivantes :

- le demandeur devra faire arpenter et présenter un plan projet d'implantation de son garage projeté avant de débiter les travaux.
- Les matériaux de revêtement devront être harmonisés à ceux de la maison.

2. **Dérogation mineure – 123 rang du Nord-Ouest**

13-06-114

Considérant que le requérant avait obtenu un permis de construction avant d'entreprendre les travaux;

Considérant que le requérant n'a pas respecté l'implantation qu'il avait indiquée sur le plan qu'il avait soumis pour l'approbation de son permis;

Considérant que le certificat de localisation à l'époque permettait de prendre les mesures sur le terrain afin de déterminer la limite de l'emprise;

Considérant que la dérogation est jugée comme majeure dans le contexte;

Considérant que le conseil municipal veut rappeler que la dérogation mineure est une mesure d'exception et ne doit pas être utilisée pour contourner les règlements;

Pour ces motifs, il est proposé par Manon Blanchette et résolu à la majorité des conseillers de :

- refuser la dérogation mineure;

Monsieur Stéphane Deschênes enregistre sa dissidence sur cette proposition.

3. **Émission d'amende prévue au Règlement de zonage / 123 rang du Nord-Ouest**

13-06-115

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à l'inspecteur en urbanisme d'imposer l'amende prévue au Règlement de zonage dans les cas de non respect d'une disposition du Règlement.

E. LOISIRS ET CULTURE

1. **Demande d'aide financière au Fonds culturel / RIME**

13-06-116

CONSIDÉRANT QUE nous désirons réaliser le projet Réseau mitissien de spectacles du RIME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski désire bénéficier d'une aide financière accrue et de participer à la préparation de la demande;

CONSIDÉRANT QUE le projet implique deux à trois autres municipalités dans l'organisation, la gestion et la responsabilité;

Sur proposition de Stéphane Deschênes, et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DÉPOSER une demande d'aide financière à la MRC de La Mitis dans le cadre du Fonds culturel mitissien pour le projet Réseau mitissien de spectacles du RIME;

DE s'engager formellement à s'impliquer financièrement et matériellement tel que spécifié dans le budget déposé au Fonds culturel mitissien;

DE MANDATER monsieur Georges Deschênes, maire pour signer les documents officiels avec la MRC de La Mitis en lien avec la demande d'aide financière et monsieur Martin Normand, directeur général pour assurer le suivi du dossier auprès de la MRC de La Mitis pour les aspects techniques.

- 13-06-117
- 2. Autorisation de signature / Entente relative à la présentation de spectacle(s) RIME en partenariat avec Sportart**
- Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Georges Deschênes, maire et Louis-Georges Lévesque président sportArt, en tant que partenaire, de signer l'entente relative à la présentation de spectacle avec RIME.
- 13-06-118
- 3. Adoption du plan d'action de la Politique Familiale et de la démarche MADA**
- Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers adopter le plan d'action de la Politique Familiale et de la démarche MADA.
- 7. Rapport des élus**
- 8. Affaires nouvelles**
- 9. Période de questions**
- 13-06-119
- 10. Fermeture des affaires nouvelles**
- Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.
- 13-06-120
- 11. Levée de la séance**
- Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 21h00, la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général